

Compte Rendu de la Réunion

du Conseil d'Administration du 22 janvier 2026

17h-19h

Présents :

Membres du CA

Membres élus

Alexandra Morge Rochette	Vice-Présidente du CA, Parent d'élèves
Judith Doué-Taï	Trésorière du CA, Parent d'élèves
Christophe Côme	Secrétaire Générale du CA, Parent d'élèves
Maya Khiar	Membre du CA, Parent d'élèves
Marryl Metier	Suppléante du CA (droit de vote), Parent d'élèves
Andrea Young	Suppléante du CA (droit de vote), Parent d'élèves

Membres de droit

Carl Engelsen	Membre du CA (sans droit de vote), Ambassade de France
---------------	--

Excusés

Gösta Schwarck	Président du CA, Parent d'élèves
Hadrien Boisseau	Membre du CA, Parent d'élèves
Agnes Pallini-Martin	Membre du CA (sans droit de vote), Ambassade de France

Présents de droit sans droit de vote :

Direction établissement :

Michael Mocka (en ligne)	Proviseur
Véronique Leguay	Directrice Primaire
Pierre Lartigue	Directeur Administratif & Financier

Représentants du personnel (2 représentants syndicaux ou AMR):

Emmanuel Martineau	Enseignant (CM2), représentant AMR ¹ et représentant syndical suppléant pour Frederiksberg lærerforening (FLF – syndicat danois des enseignants), membre du MIO ²
Edouard Perreux	Enseignant (CE2), représentant syndicats primaire français

Invité :

Jonas Imer	DAF Adjoint
------------	-------------

¹ AMR signifie Arbejdsmiljørepræsentant, c'est-à-dire représentant du bien-être du personnel.

Ce rôle est nommé par le MIO (Medarbejderindflydelsesorgan), c'est-à-dire l'organe de représentation des employés.

² Le MIO est une instance légalement obligatoire dans laquelle la direction de l'établissement et les représentants du personnel se réunissent à intervalles réguliers, généralement une fois par mois, ou plus fréquemment si nécessaire.

En l'absence du président du CA, les discussions ont été menées par la vice-présidente, Alexandra Morge Rochette.

La partie règlement financier a été présentée par la trésorière, Judith Doué-Taï.

Ce compte rendu a été rédigé par le secrétaire général, Christophe Côme, et communiqué pour révision avant publication par les personnes présentes à la réunion.

Ordre du jour:

1. **Règlement financier 2026**
2. **Actions entreprises par direction et CA depuis nouvelle situation AEFCE**
3. **Futures journées portes ouvertes**
4. **Autres points**

1. Règlement financier 2026

Objectif : Publier les premières conditions tarifaires idéalement début février 2026.

Contexte et enjeux

- **Déficit :** L'établissement doit renouer avec un excédent après deux exercices déficitaires.
- **Augmentation des charges :** L'AEFCE a demandé le 18 décembre 2025 une contribution complémentaire (35% des pensions civiles à partir de juillet 2026). Cette demande nécessite un réajustement de nos orientations budgétaires arrêtées fin novembre 2025.
- **Risque :** Après trois exercices déficitaires, les autorités danoises pourraient entrer dans une démarche de contrôle plus approfondi dans la gestion de l'établissement.
- **Frais d'inscription :** Augmentation possible pour couvrir les coûts administratifs et les services ponctuels (ex : FLE, passerelle).

Scénarios d'augmentation des frais de scolarité

- **Scénario 1 :** Augmentation de 6% pour tous les niveaux.
- **Scénario 2 :** Augmentation de 7% pour tous les niveaux.
- **Scénario mixte :** Augmentation de 5% + facturation des options (sport, cinéma, maths complémentaires, etc.) + augmentation des frais de première inscription (mais baisse du montant de la caution).

Décision : Votes

- Scénario mixte + facturation des options : 6/6 votes pour
- Augmentation 5% : 4/6 votes pour (2 votes pour 6%)

Le scénario mixte est privilégié, avec une augmentation de 5% des frais de scolarité et la facturation des options. Les tarifs des options seront affinés d'ici le 1er février. Il est à noter que

l'application de la hausse des frais de première inscription et de la baisse du montant de la caution se fait au 1er février 2026, y compris en cas d'inscription sur l'année scolaire en cours.

2. Convention AEFÉ et perspectives

Mise à jour des informations relative à l'avenant à la convention proposée par l'agence :

La direction et les membres du conseil d'administration ont été conviés à deux entretiens, l'un collectif avec l'ensemble des établissements conventionnés et en gestion directe d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique animé par la directrice générale de l'agence, l'autre, dédié à la situation de notre établissement, avec la responsable de la zone.

Ces rendez-vous ont permis de confirmer et préciser certaines informations et, ainsi, d'aider le conseil d'administration à mieux se projeter sur le choix à faire concernant l'avenir de l'établissement. **Points abordés :**

- **Délai :** Le conseil d'administration s'engage à prendre sa décision sur la signature de l'avenant à la convention à la fin mars 2026. Le refus d'une signature de l'avenant entraînerait une sortie de la convention au 1er juillet 2027. Mr Perreux indique qu'une décision fin mars semble être trop tôt car les résultats de la commission Cazebonne seront fin avril et qu'il y aurait des négociations en mai et en juin.
- **Stratégie :** Étudier les modèles hybrides ou de partenariat proposés par l'AEFE, tout en sécurisant les postes actuels.

Décision : Poursuivre l'évaluation des impacts et des alternatives, avec une recommandation à soumettre au Conseil d'administration avant fin mars.

3. Futures journées portes ouvertes

Objectif : Présenter les prochaines étapes pour la communication et l'organisation des portes ouvertes.

Actions prévues

- **Cibles :** Communauté francophone, entreprises locales et familles des quartiers proches.
- **Outils :** Réseaux sociaux, affiches, partenariats avec les ambassades et consulats.
- **Animation :** Impliquer les enseignants et les parents pour des visites guidées, ateliers, et animations (ex : cantine, goodies, T-shirts).
- **Message clé :** Mettre en avant l'apprentissage du français et les spécificités de l'école.

Prochaine étape : Finaliser le rétroplanning et organiser une réunion de communication avant le 1er février.

4. Autres points

- **Section internationale** : En attente de validation par le ministère d'éducation français, mais une tarification spécifique est envisagée si elle ouvre à la rentrée 2026.
- **Communication interne** : Organiser une réunion pour expliquer les changements aux parents et éviter les rumeurs.

Prochaines étapes et échéances

- **Début février 2026** : Publication des frais de scolarité et des options.
- **Fin mars 2026** : Décision sur la convention avec l'AEFE.
- **Printemps 2026** : Assemblée générale pour communiquer sur les changements.

Observation finale : La réunion a mis en lumière la nécessité de concilier équilibre financier, attractivité de l'école et communication transparente avec les familles et le personnel.